

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-RFPI-CHAMP-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

RFPI - Revenus fonciers - Champ d'application

Positionnement du document dans le plan :

[RFPI - Revenus fonciers et profits du patrimoine immobilier](#)
[Revenus fonciers - Champ d'application](#)

La catégorie des revenus fonciers s'applique, par nature, aux revenus tirés de la location des propriétés bâties et non bâties (titre 1 : [BOI-RFPI-CHAMP-10](#)).

A cet égard, les revenus des propriétés dont le contribuable se réserve la jouissance sont également inclus dans le champ d'application des revenus fonciers (titre 2 : [BOI-RFPI-CHAMP-20](#)).

Par ailleurs, les revenus fonciers doivent être perçus par une personne passible de l'impôt sur le revenu ou par une société non soumise à l'impôt sur les sociétés (titre 3 : [BOI-RFPI-CHAMP-30](#)).

Enfin, conformément à l'[article 12 du code général des impôts \(CGI\)](#), l'impôt sur le revenu est notamment dû chaque année à raison des revenus fonciers dont le contribuable dispose au cours de cette même année (titre 4 : [BOI-RFPI-CHAMP-40](#)).